

COMPTE-RENDU _ SEANCE DU 11 MARS 2020 _ 18H15

Vote des taux d'imposition 2020

Les comptes administratifs sont bons, la capacité d'auto-financement est correcte et le taux d'endettement n'est pas élevé. Le conseil décide donc de maintenir les taux, à savoir taxe foncière bâti : 15% et taxe foncière non bâti : 42,16%.

Vote des budgets primitifs 2020

Les budgets primitifs sont votés à l'unanimité.

Le budget principal est voté avec un excédent de fonctionnement de 120 000€.

Le budget lotissement le Piruit est voté avec un excédent de fonctionnement de 585€.

- budget principal	- budget lotissement le Piruit	- budget multiple rural
<u>Fonctionnement:</u>	<u>Fonctionnement :</u>	<u>Fonctionnement :</u>
Dépenses : 1 108 805,25	Dépenses : 326 376,00	Dépenses : 13 374,60
Recettes : 1 228 805,25	Recettes : 326 861,00	Recettes : 13 374,60
<u>Investissement:</u>	<u>Investissement :</u>	<u>Investissement :</u>
Dépenses : 1 165 214,43	Dépenses : 352 588,78	Dépenses : 0
Recettes : 1 165 214,43	Recettes : 352 588,78	Recettes : 0

Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes du SDEG 16 pour la fourniture d'électricité sur l'ensemble des bâtiments communaux et pour l'éclairage public.

Il est aussi prévu la pose d'un coffret pour la charge de véhicules électriques ou hybrides. Mandat est donné au SDEG pour l'ensemble du dossier.

Le conseil municipal souhaite que soit réaménagée une partie de l'ancien cimetière et la construction de 3 emplacements murés. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Moraud.

La commune décide d'acquérir le bâtiment situé 20 rue des douillons, utilisé par le groupe médical pour la somme de 75 000€. Ce bâtiment sera mis à disposition du Département afin de pouvoir continuer l'activité médicale. Le conseil municipal décide également d'acquérir la parcelle C 1243 appartenant à Madame Farchaud pour la somme de 18 000€. Ce terrain sera réaménagé en parking. Maître Guerre est nommée pour la rédaction des actes.

A la demande des associations AMS et Team VTT Mathis, un local servant à stocker leur matériel sera construit et mis à leur disposition.

Il est également prévu de refaire l'ensemble de la couverture du bâtiment abritant le comité des fêtes.

Avancement de grade

Magali Godichon, ATSEM, remplit les conditions pour obtenir un avancement de grade, d'ATSEM principal 2^e classe à ATSEM principal 1^e classe. Il faut créer le poste et délibérer pour les taux de promotion. Le conseil donne son accord.